

032/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absent : Éric HUON

Procuration : Éric HUON à Éric LE SCANFF

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 15 avril 2026

Objet : Fonds départemental de sécurité routière 2026 – Sécurisation des voies communales du centre-ville

Monsieur Le Maire indique que la commune de Guerlesquin peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au travers du Fonds Départemental de Sécurité Routière du Conseil Départemental du Finistère via un appel à projets de sécurisation des voies communales du centre-ville de Guerlesquin qui poursuit les objectifs suivants en 2026 :

- ✓ **Réduire la vitesse de circulation** et prévenir les accidents ;
- ✓ **Sécuriser les déplacements piétons**, notamment aux abords des zones sensibles ;
- ✓ **Apaiser la circulation** et améliorer la cohabitation entre les usagers ;
- ✓ **Requalifier les espaces publics** afin de les rendre plus lisibles, accessibles et sécurisés ;
- ✓ **Favoriser les mobilités douces** ;
- ✓ **Renforcer l'attractivité du centre-ville** et soutenir le dynamisme local.

Monsieur Le Maire indique qu'un dossier a été présenté au Conseil Départemental, qu'il y a lieu de valider par délibération.

Le projet présenté par la commune de Guerlesquin consiste en la sécurisation des voies communales du centre-ville. En effet, le centre-ville constitue un pôle structurant de la vie locale, regroupant commerces de proximité, services publics, équipements et lieux de convivialité. Les voies communales qui le desservent supportent une fréquentation importante, marquée par une forte présence piétonne.

Toutefois, la circulation automobile y demeure significative et parfois inadaptée à la configuration des espaces urbains. La vitesse des véhicules, associée à des aménagements de voirie perfectibles, ne garantit pas toujours un niveau de sécurité suffisant pour les usagers les plus vulnérables. Cette situation engendre un sentiment d'insécurité et peut freiner les déplacements à pied.

Aussi, la commune souhaite entreprendre des travaux de sécurisation. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité des modes doux et l'accessibilité.

Le montant du dossier présenté s'élève à 10 808 € H.T. (Fourniture et pose de panneaux, marquages au sol).

Envoyé en préfecture le 29/04/2026



Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 029-212900674-20260428-032_26-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Maire, La secrétaire de séance,
 
Eric CLOAREC Cyrielle MOY